

Domaine	Design
Filière	Bachelor Design mode
Titre du module	Techniques mode 2
Type de module	Module d'orientation – Module obligatoire *
Code	42TM (D.CV.334.42TM.F.15)
Type de formation	Bachelor
Crédits ECTS	6 ECTS
Semestre	Module organisé sur toute la durée du semestre 2
Lieu	HEAD – Genève
Prérequis	Avoir validé toutes les unités de cours du module Techniques mode 1
Langues principales	Français
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le module s'inscrit dans la continuité du module Techniques mode 1 et consolide les connaissances et les pratiques du semestre précédent.</p> <p>Bases de coupe 2 : perfectionner la technique de patronage et de moulage, la manipulation de la matière, des volumes et des lignes. Maîtriser les lignes et les volumes se dessinant autour d'un corps.</p> <p>Expérimentations textiles 2 : acquérir et approfondir les connaissances de base sur les différentes catégories de textiles. Elargir les possibilités d'expression et de découverte de plusieurs typologies de matériaux (surfaces et volumes). Etre capable de concevoir une pensée de recherche et de l'exprimer oralement et visuellement.</p> <p>Bases de couture 2 : acquérir et approfondir les connaissances de base pour la confection, la couture et la réalisation.</p> <p>Infographie : découvrir la conception graphique et la communication visuelle à travers les logiciels Photoshop, Illustrator et InDesign afin d'acquérir les moyens de créer rapidement divers supports de communication, d'y intégrer textes et images, de retoucher des photos, de faire des tracés 2D, etc. Connaître et maîtriser les bases des trois logiciels.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Bases de coupe 2 : apprentissage de techniques de moulage en toile sur un mannequin standard taille 38. Réalisation encadrée des modèles. Observation du corps. Réflexion sur l'impact qu'une ligne ou un volume pourrait avoir sur le rendu visuel et esthétique d'un corps. Observation et reproduction de proportions, de lignes et de volumes donnés d'après une photo afin de pouvoir faire de même d'après leurs propres croquis. Perfectionnement des techniques de drapés. Recherche personnelle de lignes et de volumes d'après un thème imposé.</p> <p>Expérimentations textiles 2 : le cours s'articule autour de trois axes. Partie théorique: approfondir et élargir les connaissances sur les principales typologies de matières textiles. Partie expérimentale : intervention sur des textiles existants avec différents moyens de transformation. Partie synthèse : analyse des résultats et de leur potentiel de développement en vue d'un vêtement et/ou d'un accessoire. L'enseignement se fait sous forme de recherches expérimentales lors de réinterprétations formelles et matérielles. Après une auto-évaluation des connaissances sur les matières textiles les étudiant-e-s élaborent une recherche ciblée dans un nouveau domaine. Discussions de projets individuels et en groupe.</p> <p>Bases de couture 2 : connaissance et utilisation des moyens de production, de leurs accessoires, ainsi que sur l'identification des types de fils possibles. Expérimentation des différentes coutures d'assemblages et de propreté. Analyse du type de matières textiles. Exploration de différentes techniques et montages de détails de vêtements. Expérimenter, observer, analyser des parties de vêtements avant de réaliser un vêtement en entier.</p> <p>Infographie : présentation théorique et exercices pratiques, éventuellement en interaction avec les projets d'atelier.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le/la ou les professeur-e-s responsables du module et/ou de l'unité de cours.</p> <p>L'assiduité et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément</p>

	<p>déterminant de l'évaluation.</p> <p>Les exigences particulières à ce module sont les suivantes :</p> <p>Bases de coupe 2 : présence en cours et implication personnelle. Présentations intermédiaires et présentation finale de tous les travaux réalisés pendant le cours, à la fin du semestre. La note attribuée confirme que le cours a été suivi dans sa totalité et que la matière enseignée est acquise.</p> <p>Expérimentations textiles 2 : participation active au cours, qualité innovante des recherches, clarté de l'énoncé de la pensée et de l'analyse du processus de recherche, qualité plastique, esthétique et technique des résultats.</p> <p>Bases de couture 2 : présence en cours et implication personnelle. Présentations intermédiaires et présentation finale de tous les travaux réalisés pendant le cours à la fin du semestre. La note attribuée confirme que le cours a été suivi dans sa totalité et que la matière enseignée est acquise.</p> <p>Infographie : évaluation formative tout au long du semestre sur les travaux pratiques et évaluation certificative sur un book personnel.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4 à chaque unité de cours du module. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation : remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique.</p> <p>Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
Enseignant-e-s	M.Gerber, L.Imstepf, Cécile et Roger Gaillard, N.Malanitcheva, autres intervenants-e-s.
Nom du/de la responsable du module	Léa Peckre
Descriptif validé le	10.07.18
Par	Léa Peckre, responsable de la filière Design Mode de la HEAD – Genève

*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014.